UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

DÉPARTEMENT DE MATHÉMATIQUES

ACT-5001 RÉGIMES DE RETRAITE : ÉVALUATION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Trimestre :	Hiver 2009
Nombre de crédits :	3
Horaire des cours :	Mardi 18h00 – 21h00
Horaire des travaux pratiques :	Mercredi 12h30 – 14h30 (seulement utilisé pour la correction des quizs des sessions précédentes et les reprises de cours, le cas échéant)
Local :	SB-M210
Professeur :	Patrick De Roy, FSA, FICA, CFA
Numéro de téléphone :	Bureau : (514) 876-7359
Adresse électronique :	pderoy@morneausobeco.com
Démonstrateurs :	Maude Bergeron (examen intra) / Rita Bitar (examen final)
Adresses électroniques :	bergeron.maude@courrier.uqam.ca / bitar.rita@courrier.uqam.ca

OBJECTIFS DU COURS

- Donner à l'étudiant une connaissance plus approfondie dans le domaine des régimes de retraite;
- Initier l'étudiant aux principes de base d'évaluation et de financement des régimes de retraite;
- Illustrer les balises professionnelles et légales à l'intérieur desquelles l'actuaire en régimes de retraite doit travailler;
- Préparer l'étudiant aux examens de la SOA portant sur les régimes de retraite.

CONTENU DU COURS

1. Notions générales concernant les régimes de retraite
2. Guide sur les programmes de retraite au Canada
3. Manières de pourvoir au paiement des prestations d'un régime de retraite
4. Distinction entre coût, provisionnement, cotisation et comptabilisation
5. Notions générales concernant les évaluations actuarielles, incluant l'établissement et le choix des hypothèses actuarielles

---

6. Introduction aux facteurs de commutation
7. Méthodes actuarielles d'évaluation d'un régime de retraite
8. Analyse des gains et pertes d'expérience
9. Méthodes d'évaluation de l'actif d'un régime de retraite
10. Contenu d'un rapport d'évaluation actuarielle (via le travail pratique)

---

11. Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec (LRCR) (Chapitre X – Financement et solvabilité)
12. Loi de l'impôt sur le revenu et son règlement (cotisations admissibles)
13. Développements législatifs récents quant aux règles de financement des régimes de retraite (Loi 30)
14. Chapitre 3461 de l'ICCA : comptabilisation des coûts et obligations découlant des régimes de retraite
15. Établissement d'une politique de placement et projection de l'actif et de la provision actuarielle d'un régime de retraite (étude stochastique « actif/passif »)
16. Nouvelles tendances en matière de régimes de retraite et sujets d'actualité

ÉVALUATIONS

Examen intra :	40 points (Date : 24 février 2009)
Examen final :	40 points (Date : 21 avril 2009)
Travail pratique :	20 points

- Chaque examen sera d'une durée de 180 minutes;
- La calculatrice utilisée devra être l'une de celles acceptées par la SOA ou la CAS;
- La note finale sera attribuée en fonction de l'atteinte des objectifs du cours démontrée par l'étudiant lors des évaluations, tout en tenant compte du niveau de difficulté des évaluations.

BIBLIOGRAPHIE (RÉFÉRENCES)

- *Morneau Sobeco Handbook of Canadian Pension and Benefit Plans (14th edition, 2005)*, par Morneau Sobeco, CCH Publications;
- *Actuarial Cost Methods – A Review (Third Edition)*, par W. Farrimond, D. L. Mayer, D. Farber, G. Matray, ASPA;
- *A Problem-Solving Approach to Pension Funding and Valuation (Second Edition)*, par W. H. Aitken, Actex Publications;
- *Pension Mathematics for Actuaries (Second Edition)*, par A. W. Anderson, Actex Publications;
- *Fundamentals of Private Pensions (Seventh Edition)*, par D. M. McGill, K. N. Brown, J. J. Haley, S. J. Schieber, Pension Research Council Publications;
- *Guide sur les programmes de retraite au Canada*, par Morneau Sobeco;
- *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, par le gouvernement du Québec;
- *Loi de 1985 sur les normes de prestations de pension*, par le gouvernement du Canada;
- *Loi de l'impôt sur le revenu et son règlement*, par le gouvernement du Canada;
- *Chapitre 3461 de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA)*, par l'ICCA;
- *Normes de pratique consolidées et notes éducatives*, par l'Institut canadien des actuaires.